

// INFORMATION PRESSE DU 4 SEPTEMBRE 2014 //

## VRAIES REPONSES A DES IDEES FAUSSES

**L'UDGPO\* et le CNGPO\*\*, représentant 20 000 pharmacies, réagissent à l'étude de l'Inspection générale des finances (IGF) concernant la profession de pharmacien.**

Les assertions de l'IGF

Les **VRAIES** constats sur le terrain

Un taux de rentabilité particulièrement élevé (19 % en moyenne pour les 37 professions ciblées dans le rapport).

**Faux**

Le résultat d'une pharmacie se situe **entre 4,8 % pour les pharmacies à l'IS et 7,7 % pour les pharmacies à l'IR** (source KPMG 2013).

De plus, la situation économique actuelle du secteur de la pharmacie d'officine met en évidence la fragilité du réseau officinal, avec une **dégradation de la situation financière de toutes les officines** (trésorerie, FDR). **Depuis le début de l'année, une pharmacie ferme définitivement tous les deux jours.**

Un secteur non concurrentiel sans réseaux de groupements professionnels d'achats.

**Faux**

**Les groupements professionnels d'achats que représentent les groupements de pharmacies existent depuis plus de 20 ans.** La concurrence est également présente dans notre secteur d'activités comme dans n'importe quel autre. Considérer (*tableau 22*) qu'il n'existe pas de réseaux commerciaux, de services ou d'achat dans la pharmacie (en l'occurrence « existence de franchises de services ou commerciales ») est contraire à la réalité. Toutefois, pour gagner encore en efficacité, il est indispensable que les laboratoires reconnaissent davantage la capacité d'achats des groupements de pharmacies (dégressions tarifaires en fonction des volumes, notamment) ainsi que le soutien logistique qu'ils peuvent leur apporter.

**L'IGF propose la sortie du monopole des médicaments à prescription médicale facultative.**

Les assertions de l'IGF

Les **VRAIES** conséquences économiques

**Un impact économiquement marginal**  
« S'ils ne représentent pas une part majoritaire du chiffre d'affaires des officines (moins de 15 %) (Page 22) »

**Faux**

Enlever une part représentant 15 % du chiffre d'affaires aux pharmacies (impact économique du passage en dehors des officines des médicaments à prescription médicale facultative) baissera en moyenne de 2 % le résultat économique des officines et provoquera **quelque 4 000 pharmacies avec 20 000 chômeurs directs ou indirects**. Sans parler d'une désertification des espaces de santé en zone rurale.

**L'existence de marges élevées sur ces médicaments**

**Faux**

**La marge médiane en pharmacie sur l'activité est inférieure à celle de la grande distribution** (rappel grande distribution 35 %, pharmacie 30 %). Le consommateur doit faire jouer la concurrence. D'ailleurs, les initiatives lancées (internet, libre accès, suppression des vignettes, honoraire visible) vont contribuer à faire baisser les prix sur cette catégorie de médicaments.

**Bon à savoir également concernant la sortie du monopole des médicaments à prescription médicale facultative**

**Les assertions de l'IGF**

**Aucune raison ne justifie l'interdiction faite aux commerçants, notamment dans la grande distribution, de commercialiser les médicaments à prescription médicale facultative.**

**Faux**

**Le monopole n'apparaît pas indispensable à la protection de la santé publique**

**Extrait du rapport de l'IGF (page 21) : « sur ces médicaments à prescription médicale facultative... il [ le monopole ] n'apparaît pas indispensable à la protection de la santé publique. La mission relève que le cadre législatif et réglementaire de la vente au public de médicaments reconnaît déjà ce fait de deux façons : en application du Code de la santé publique, la délivrance d'un médicament peut dès aujourd'hui être assurée par un préparateur en pharmacie, sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien et non obligatoirement par un pharmacien en personne; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les officines de pharmacies sont autorisées à vendre certains de ces médicaments sur leur site internet. »**

**« De nombreux pays n'ont pas retenu ces produits quand ils ont défini le monopole des pharmaciens... » (page 22)**

**Les VRAIES conséquences sociales**

**Une contradiction patente entre les dispositions concernant les médicaments, la précision des notices, et le laisser-faire d'une distribution tous azimuts.  
La destruction d'une filière d'apprentissage et à terme du métier de préparateur.  
La sécurité des consommateurs à l'égard des contrefaçons  
Les risques pour la santé publique**

**Le cadre législatif et réglementaire de la vente au public de médicaments en officine prouve que la vente en officine est la garantie de la protection de la santé publique (ce qui a été confirmé par le ministère de la santé et le président de la République). Ainsi, la délivrance est uniquement effectuée par des diplômés (préparateurs et pharmaciens) à l'officine, et uniquement par les pharmaciens sur internet. La vente libre en grande surface impliquera la destruction de cette filière d'apprentissage et, à terme, la suppression de la profession de préparateur en pharmacie. La vente en grande surface a également pour corollaire l'autorisation pour les pharmaciens de laisser la délivrance à prescription médicale facultative aux bons soins de personnes non qualifiées. Il y a une contradiction patente entre les dispositions concernant les médicaments, la précision des notices, et le laisser-faire d'une distribution tous azimuts.**

**Les médicaments, y compris ceux sans prescription obligatoire, contiennent des principes actifs, et leur consommation génère des risques de toute nature (surdosage, incompatibilité, mélanges dommageables, risques pendant la grossesse, etc.). De plus, les pharmacies permettent en l'état une sécurisation contre la contrefaçon, contrefaçon de médicaments que l'on retrouvera forcément dans tous les autres circuits de grande distribution avec les accidents de santé publique inhérents.**

**De nombreux pays ont retenu ces produits dans le monopole. Pour les autres, des problèmes de santé publique comme par exemple la défaillance du foie... et la surconsommation de médicaments (effet caddie, conditionnement élevé, promotions en lot).**

**L'UDGPO et le CNGPO, représentants économiques de la profession, attendent de la part du gouvernement, une prise en compte de la véritable réalité du terrain, avant d'entamer une quelconque réforme concernant l'économie de leur secteur d'activités. Ils n'hésiteront pas à mobiliser leurs 20.000 pharmacies pour des actions concrètes si leurs propositions pour faire évoluer ce secteur d'activité, indispensable pour l'accès aux soins de l'ensemble de nos concitoyens, devaient rester lettres mortes.**

\*L'UDGPO réunit, au travers de 17 groupements, 8.500 pharmacies.

\*\*Le Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO) réunit, au travers de 14 Groupements, 12.000 pharmacies.